



Mardi 10 janvier 06

- *Nouvelles du front : Le procès de paris renvoyé en appel.*
- *L'Etat complice de l'UNADFI ; la laïcité remise en cause pour les minorités de conviction.*
- *Mobilisation maximum en 2006 contre l'UNADFI et un peu de politique pour 2007.*

Chers (ères) amies (es),

Je remercie tout d'abord ceux d'entre-vous qui m'ont envoyé leurs bons vœux pour 2006 et j'en profite pour vous présenter, à mon tour, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous allons en avoir bien besoin si j'en crois les dernières nouvelles.

En effet, nous avons attendu d'avoir les résultats de la procédure intentée par un groupe de 11 plaignants, dont je suis, contre l'UNADFI devant le TGI de Paris en septembre pour vous envoyer cette lettre qui devait vous parvenir initialement en décembre.

Malheureusement les nouvelles ne sont pas bonnes : non seulement le tribunal considère que l'UNADFI n'a fait que son devoir, même dans le cas où ses représentants ont fait l'objet d'une condamnation, mais, de surcroît il veut nous infliger des indemnités rocambolesques pour avoir osé s'attaquer à la Sainte UNADFI et remettre en cause l'autorité de l'état à travers elle. Ce jugement inique ne passera pas inaperçu à l'échelle européenne et internationale, croyez-moi. On pouvait en effet nous débouter de la demande de dissolution mais on ne pouvait pas revenir sur la chose dûment jugée par un autre tribunal, concernant les délits commis par l'UNADFI ou les ADFI, ce qui est le cas.

Donc nous avons décidé de faire appel de cette décision de première instance ou plutôt de ce déni de justice. Nous comptons éventuellement nous pourvoir en cassation par la suite. Nous continuerons cette procédure jusqu'au plan européen si nécessaire et devant les instances internationales de toutes façons. Dans ce jugement, la complicité du ministère de la justice qui protège l'UNADFI ne fera plus aucun doute pour personne. En ce qui nous concerne, notre conviction est faite depuis longtemps. Je vous reporte à cet égard à la lettre ci-jointe que j'ai envoyée récemment à monsieur le Ministre de la justice et à la presse pour me plaindre des compromissions de certains de ses hauts fonctionnaires avec l'UNADFI.

Il ne fait pas de doute que, dans le cas que je cite, on est en plein délit de collusion de fonctionnaires. Il existe, Dieu merci, des recours juridiques contre ce type de délits et les juges ne sont pas tous à la solde du pouvoir. Il faut savoir aussi qu'un jugement inique peut se retourner contre ceux qui l'on prononcé (voir Outreau) ou contre les fonctionnaires qui se livrent ouvertement à des trafics d'influence. Les gagnants d'aujourd'hui n'en ont pas fini avec la justice des hommes et avec une autre justice à laquelle je crois profondément même si elle met parfois du temps à se manifester. Ils feraient bien de ne pas crier victoire trop vite, surtout quand on sait par quels moyens cette victoire a été obtenue.

Tout ceci va nous amener, inévitablement, à nous attaquer à l'Etat qui ne respecte plus le principe de laïcité. Nous le ferons dans le cadre d'une procédure individuelle par les associations listées dans un rapport parlementaire illégal, sur le fond comme sur la forme, contre les RG et les politiques impliqués pour leur demander des comptes sur des rapports faux ou inexistantes ayant gravement attenté à la réputation, aux intérêts de citoyens français et au principe de la loi de 1905. Nous ne laisserons pas impunie cette atteinte directe à la liberté d'association et de religion en France. Nous n'acceptons pas cette main mise d'un état faussement laïque sur les libertés religieuses, cette « discrimination positive », comme il dit, entre les bonnes et les mauvaises religions établie sur des critères gravement mensongers.

L'Etat veut la guerre, il va avoir la guerre. Quand les exclus n'ont plus d'autre moyen, quand il n'y plus de concertation possible (il n'y en a jamais eu), il n'y a plus qu'un seul

moyen: la Guerre ! Vous allez me dire que nous sommes trop peu nombreux et que nous n'avons pas pour vocation l'exercice de la violence. Détrompez-vous ! Entre les différents mouvements spirituels discriminés, les partisans des médecines naturelles jetées dans la mouvance sectaire et les autres, nous sommes très nombreux. Les boucs émissaires que nous sommes peuvent susciter la prise de conscience et le passage à l'action citoyenne tous azimuts. Tous les français ne sont pas débiles et réceptifs à la désinformation du pouvoir concernant l'atteinte aux libertés, religieuses entre autres, et concernant la collusion patente de l'Etat avec les industriels de la pharmacie et les pouvoirs d'argent qui endettent les Français à outrance ou les rançonnent. De plus en plus de Français s'inquiètent de la limitation de leurs libertés pour des raisons « sécuritaires ». Les élections de 2007 approchent ; chacun sait que l'équilibre du pouvoir se joue en France à quelques milliers de voix près ? Nous avons largement le temps d'interpeller les candidats, jauger leurs véritables intentions et exiger des engagements sérieux. Et puis pourquoi pas un changement radical pour en finir avec la France des lobbies, des profits, des pourris et des zombies !

Beaucoup de français souffrent d'injustice et de répression, beaucoup s'indignent de la paupérisation croissante et de la vergogne des nantis et des privilégiés. La colère gronde et nous n'avons pas besoin de la violence physique pour nous battre contre cette injustice insolente qui croit qu'elle maîtrise tous les paramètres de la crise. Mais, comme le dit l'Abbé Pierre, nous ne pouvons pas taire notre indignation face à tout ça et notre colère est juste. Ce qui n'est pas spirituel, c'est de se taire et de laisser faire l'injuste. Ne vous inquiétez pas nous n'irons pas brûler des voitures dans les rues. Il y a d'autres moyens de « faire la guerre » à ces messieurs dames et nous allons nous y employer avec votre collaboration et celle de nombreux autres partenaires pour éveiller les consciences, diffuser des dossiers gênants, rassembler des informations de toutes parts et dénoncer cette sinistre mascarade . Nous reviendrons sur les détails techniques de cette action en temps voulu.

L'UNADFI n'aime pas qu'on lui fasse de l'ombre et elle n'hésite pas à poursuivre en justice ceux qui dénoncent ses combines sordides. La preuve, le procès gagné tout récemment par Mr Christian Paturel, avocat, auteur de « *Sectes, religions et libertés publiques* » devant la cours européenne de justice après qu'il soit passé par tous les recours possibles en France. Il avait osé dénoncer les agissements de l'UNADFI. La France est donc condamnée pour entrave à la liberté d'expression. La preuve aussi que l'Etat n'a pas toujours gain de cause : il vient de perdre son procès contre un laboratoire breton concernant la fabrication et la commercialisation du Millepertuis en France. Ce qui est nouveau surtout dans ce cas c'est que le magistrat dénonce une concurrence au profit des laboratoires pharmaceutiques sous couvert d'un principe de précaution basé sur des données scientifiques contestables et spécifiquement françaises (voir article Ouest-France ci-joint).

En attendant nous allons avoir besoin de vous, comme d'habitude, à travers votre soutien financier et vos cotisations pour la nouvelle année. Nos besoins vont être plus grands qu'à l'accoutumée car ils vont inclure non seulement les frais de l'association (loyer, EDF, télécom, divers poste et fournitures) mais également les initiatives judiciaires et le lancement d'un site Web important qui sera connecté à de nombreux autres sites d'autres associations déjà câblées (il y a de plus en plus et je les salue au passage). Aidez-nous au maximum par vos dons et au moins par vos cotisations (fiche d'inscription ci-jointe). Merci d'avance pour votre aide ! Pour ceux d'entre-vous que ça intéresse et sur simple demande jointe à votre inscription nous pouvons vous envoyer un CD contenant un ensemble d'informations très complet sur les ADFI en France ; vous verrez c'est très instructif !

Voilà, bonne année à tous encore une fois. Ne perdez-pas courage, ça va le faire !

Jacques DUBREUIL

Bulletin d'adhésion à l'Omnium des libertés Année 2006.

NOM : ***Prénom*** :

Adresse :

.....

Tél : ***E.Mail*** :

Cotisation à l'association : 35 euros.

Cotisation de soutien : 60 euros.

Don à l'association :euros.

Bulletin à renvoyer à L'Omnium des Libertés, 49 Avenue Monseigneur Mouëzy, 35000 Rennes ; tél 02 99 26 99 07 ou 06 80 33 47 54 (Jacques Dubreuil).

Chèques libellés à l'Ordre de L'Omnium des Libertés.

Lettre au Ministre de la justice.

Omnium des Libertés
49 avenue MOUZÉZY
35000 RENNES.

Monsieur Dubreuil, président.

Rennes le 7 décembre 2005

à Monsieur le Ministre
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75357 PARIS cedex 07.

Monsieur le Ministre,

Vous avez rappelé le 5 décembre, lors d'une séance de l'Académie des sciences morales et politiques consacrée au centenaire de la loi de 1905, que : « *La république assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public* ». Vous rappeliez que l'esprit de la loi s'inspire de grands esprits français, tel Aristide Briand qui déclarait qu' « *il fallait que la loi se montrât respectueuse de toutes les croyances et leur laissât la faculté de s'exprimer librement* ».

L'association que je préside et qui regroupe des membres de nombreux groupes spirituels et religieux, revendique un total attachement à ces principes de laïcité, seuls garants d'une véritable neutralité de l'Etat et du respect des croyances d'autrui.

Vous déclariez également lors de cette séance solennelle : « *Les victimes des groupements sectaires sont accueillies par des associations dont il faut saluer le dévouement* ».

Ces mots sont choquants concernant des associations tellement impopulaires que deux manifestations regroupant une centaine de personnes chaque fois ont été organisées devant les locaux de l'Union Nationale de Défense de la Famille et de l'Individu (UNADFI) et de l'ADFI Nord lors du mois de Novembre dernier (voir article de la voie du Nord).

C'est pour cela que je souhaite vous alerter sur les dysfonctionnements graves de ces associations « privées » fonctionnant quasi exclusivement grâce aux subsides de l'Etat et ayant de facto un statut de « quasi administration ».

L'UNADFI est une association qui se présente comme agissant pour la défense de victimes de groupes spirituels et religieux. La réalité de son fonctionnement est tout autre et viole les principes de laïcité. En effet l'UNADFI et les ADFI qui la composent, ne rassemblent en

fait que très peu de membres ; les contributions de ceux-ci sont négligeables et cette association ne pourrait fonctionner sans la manne publique (voir graphique joint).

Récemment l'ADFI Nord, l'une des principales branches de l'UNADFI, a fêté son trentième anniversaire ? A cette occasion il a été constaté que, malgré une large campagne de promotion dans les médias régionaux pour cet évènement, seule une vingtaine de personnes (voir photo jointe) ont assisté la conférence publique organisée. De plus lorsque les responsables de l'ADFI Nord ont demandé à des victimes de s'exprimer, aucune personne ne s'est levée.

Ce fait ne fait que confirmer ce que nous avons constaté par ailleurs : il n'existe pas de victimes des mouvements spirituels, comme l'affirme l'UNADFI, mais il existe au contraire des victimes de L'UNADFI. Onze victimes de l'UNADFI et de l'ADFI Nord viennent d'ailleurs d'assigner ces associations devant la première Chambre du TGI de Paris.

Enfin nous souhaitons également dénoncer le fait que des actions militantes sont menées à partir de votre Ministère afin de mener un combat commun avec l'UNADFI. Madame Marie-José Aube Lotte, magistrat à la direction des affaires criminelles et des grâces chargée de la cellule « sectes » au sein de votre ministère, est une militante soutenant ouvertement les groupes qui combattent les minorités spirituelles ou religieuses.

- Le 6 octobre 2000, madame Aube Lotte participait à une conférence sous l'égide de l'association « Attention enfants », une association militante proche de l'UNADFI.
- En mars 2002, elle est invitée d'honneur à l'assemblée générale de l'ADFI Lille.
- En 2002, elle participait également à un colloque de la FECRIS, une fédération regroupant les associations européennes luttant contre les minorités spirituelles et religieuses. La FECRIS a été fondée elle-même par l'UNADFI.

Ces faits nous paraissent contraires à l'esprit de laïcité qui doit prévaloir en France ? Au moment où est célébré le centième anniversaire de la loi de 1905, il nous semble indispensable de donner un nouvel élan à ce texte fondateur en ayant une vision ouverte et tolérante de la laïcité.

Dans cet esprit, la cellule de madame Aube Lotte, qui lutte contre les minorités de convictions, n'a pas sa place dans votre ministère et nous vous demandons d'en reconsidérer l'existence.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jacques Dubreuil.

Copie au rapporteur des Nations unies pour la Liberté religieuse, copie aux média.

Le tribunal l'a dit : le millepertuis n'est pas interdit

Le tribunal correctionnel de Lorient a relaxé, hier, le PDG d'une société basée à Ploemeur, spécialisée dans la fabrication de compléments alimentaires. On lui reprochait d'avoir trompé l'un de ses clients sur les risques liés à la consommation de produits à base de millepertuis. La direction générale de la répression des fraudes est partie d'un avis émis par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), pour instaurer un principe de précaution quant à l'utilisation

du millepertuis dans les compléments alimentaires. Philippe Coindeau, vice-procureur, a démontré l'absence de preuve scientifique de risque, « d'autant que la législation diffère beaucoup entre les états européens. » En Allemagne, la consommation de millepertuis est dix fois supérieure à la consommation d'antidépresseurs, a insisté la défense. « Et c'est bien là, le problème, ce principe de précaution protège les grandes industries pharmaceutiques. »

ouest-France 27/9/05 p 6